

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 04 février 2020

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal de Nancy s'est réuni le 04 février 2020 à 10h30 sous la présidence de Monsieur Michel DUFRAISSE.

Présents : M. Michel DUFRAISSE, M. Patrick GARDET, M. Jean-Marie PERETTE, M. Philippe DURST, Mme Élisabeth LAITHIER

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent HÉNART, Mme Lisa CHIARAVALLI , Mme Chaynesse KHIROUNI

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent HÉNART à Monsieur Michel DUFRAISSE
Monsieur Jean-François TRITZ à Monsieur Jean-Marie PERETTE

Secrétaire de séance : M. Philippe DURST

Objet : Avis à donner sur la nomination du commissaire-priseur

Vu le code monétaire et financier, et notamment l'article D514-2 du code monétaire et financier « L'appréciation des objets remis en gage par les emprunteurs est faite par des commissaires-priseurs judiciaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable par le directeur de chaque caisse de crédit municipal. Avant de procéder à cette nomination, ou de mettre fin aux fonctions d'un commissaire-priseur judiciaire ou d'une personne habilitée à procéder aux évaluations, le directeur sollicite l'avis du conseil d'orientation et de surveillance de la caisse ».

Le Conseil est informé de l'arrivée à terme du mandat confié en 2017 à Maître Sylvie Teitgen, Commissaire-priseur, appréciateur auprès de la Caisse jusqu'au 18 septembre 2020.

Le Marché à Procédure Adaptée qui a été notifié en juin 2017 pour la mission de commissaire-priseur appréciateur auprès du crédit municipal sur la période du 19.09.2017 au 18.09.2020 permet, de manière expresse, d'être renouvelé une fois (article 2 de l'acte d'engagement).

Le Directeur propose au Conseil d'Orientation et de Surveillance le renouvellement du marché passé avec Maître Sylvie Teitgen pour une durée supplémentaire de 3 ans.

Après discussions, le Conseil, à l'unanimité :

-Approuve le renouvellement du marché passé avec Maître Sylvie Teitgen pour une durée supplémentaire de 3 ans à savoir du 19 septembre 2020 au 18 septembre 2023.

Pour extrait conforme,
Michel DUFRAISSE, Vice-Président du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le 05/02/2020
Affiché le
05/02/2020

